



Naturalisation/condamnations penales avec amendes

Par **kez**, le **22/05/2013** à **00:42**

bjr a tous,
jai une condamnation pour conduite d'un vehicule malgre une invalidation du permis de conduire(amendes de 472 euros).Jai fait une demande de naturalisation qui dure plus de 7 mois sans convocation de police.Quelles sont mes chances selon vous? je compte sur vous pour m'eclairer
A bientot!

Par **amajuris**, le **22/05/2013** à **09:57**

bjr,
une condamnation pénale peut justifier un refus ou un ajournement de votre naturalisation. l'administration dispose d'un délai de 18 mois maximum pour répondre à votre demande.
cdt

Par **kez**, le **05/06/2013** à **12:10**

Bjr amatjuris,
Je voudrais de tout cœur vous remercier de m'avoir répondu.
L'autre inquiétude est que sept mois de procédure sans convocation de police
Est ce normal?